

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
FINANCEMENT DU
CAHIER DE LA
MISSION
OPERATIONNELLE
TRANSFRONTALIERE
(MOT) « IMPACT DU
TELETRAVAIL
TRANSFRONTALIER
EN MATIERE DE CO-
DEVELOPPEMENT »

N° BU2021-17

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 9
Pouvoirs : 4

Séance du 6 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six octobre à onze heures
trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Annemasse sous la présidence de Monsieur Christian
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 30 septembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – Mme Aurélie CHARILLON – M.
Gabriel DOUBLET – M. Jean-Claude GEORGET – Mme
Nadine PERINET

• Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M Gabriel
DOUBLET – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à
Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Benjamin
VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Carole VINCENT –
M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT – M.
Christophe ARMINJON

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT DU CAHIER DE LA MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE (MOT) « IMPACT DU TELETRAVAIL TRANSFRONTALIER EN MATIERE DE CO-DEVELOPPEMENT »

Avec la digitalisation de l'économie et l'apparition brutale de la pandémie de Covid 19, le télétravail s'est considérablement développé. Il est devenu un mode d'organisation du travail et des entreprises à part entière.

Depuis le début de la crise sanitaire, des Accords amiables, temporaires, ont pu être conclus entre la France et ses pays voisins pour organiser le télétravail des travailleurs frontaliers, au-delà des dispositifs et seuils fixés jusqu'alors.

Ces accords dérogatoires sont limités dans le temps. Ils interrogent à la fois sur leurs effets (nombre de travailleurs concernés, mobilité, pollution, co-développement économique), sur leur pérennité et sur les conditions nécessaires à cette obtention. Tous les territoires frontaliers de la France sont concernés par cette question.

C'est le cas tout particulièrement du Grand Genève et du Genevois français. La mesure des effets du télétravail, la prorogation des accords dérogatoires – et selon quelles modalités –, leur sécurisation dans leurs aspects fiscaux et sociaux constituent des enjeux forts à l'échelle de notre bassin de vie transfrontalier.

Ainsi, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) propose la réalisation d'un cahier d'analyse spécifique sur l'impact du télétravail transfrontalier en matière de co-développement.

La MOT a été créée lors d'un Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du territoire en 1997, à la double initiative de la DATAR et de la Caisse des Dépôts, pour favoriser le développement des territoires frontaliers aux frontières françaises.

La MOT est un outil d'ingénierie pluridisciplinaire et de production d'expertise territoriale transfrontalière de haut niveau. Régie par le statut associatif (Association Loi 1901), elle a pour objet, selon l'article 2 de ses statuts en vigueur à la date de la présente, de promouvoir et de faciliter le développement des territoires par la réalisation des projets transfrontaliers. Dans ce cadre, elle propose de réaliser ce cahier thématique.

Les principaux objectifs du Cahier sont de :

- Disposer d'un état de l'art complet sur les règles prévalant en matière de télétravail aux frontières de la France, règles usuelles mais aussi « règles » dérogatoires
- Sortir la question du télétravail frontalier de la seule question du ... télétravail frontalier, afin d'aborder les autres enjeux afférents : environnementaux, économiques, sociaux...
- Fournir des éléments tangibles sur ce que représente réellement le télétravail frontalier aujourd'hui et potentiellement à moyen terme, notamment dans les territoires principalement impactés et parties prenantes de l'étude
- Formuler des recommandations aux différents niveaux (local, national, européen), notamment pour les territoires principalement concernés et parties prenantes de l'étude

Le Budget du projet s'élève à 25 000 €. Il réunit les financements de onze (11) partenaires.

Le Pôle métropolitain est sollicité à hauteur de 2 500 € (10% du coût du projet). La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et le Canton de Genève seront également partenaires de cette opération.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Christian DUPESSEY ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** la participation du Pôle métropolitain du Genevois français à la réalisation et au financement du cahier de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) « Impact du télétravail transfrontalier en matière de co-développement » pour un montant de 2 500 € ;

- **APPROUVE** le projet de convention de financement du cahier de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) « Impact du télétravail transfrontalier en matière de co-développement », ci-annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents et à verser à la Mission Opérationnelle Transfrontalière une subvention de 2 500 € selon les termes de la convention de financement ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/10/21

Publié ou notifié le 12/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Métropolitaine du Genevois Français (M.M.G.F.) is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text around the perimeter of the seal reads "Métropole Métropolitaine du Genevois Français" and "R.F." is visible at the bottom.